



AXEDEC SAS

8 rue de l'amitié 97490 Saint-Clotilde

SIRET : 801 608 415 00015

N° déclaration d'activité : 98 97 04198 97

UE 1 – Réglementation professionnelle et déontologie de l'expert-comptable et du CAC

du Diplôme d'Expertise Comptable (DEC), niveau Doctorat.

Contenu du programme	Durée
<p>1. Exercice de la profession</p> <ul style="list-style-type: none">- Organisation de la profession- Accès à la profession- Nomination, lettre de mission, cessation des fonctions- Mode d'exercice de la profession (individuel, cabinet, réseau)- Rémunération- Particularités du commissariat aux comptes : non immixtion, délit d'entrave, exercice collégial, indépendance- Particularités de l'expertise comptable <p>2. Éthique, déontologie et réglementation</p> <ul style="list-style-type: none">- Cadre légal et réglementaire- Code de déontologie des experts-comptables- Code de déontologie des commissaires aux comptes- Code d'éthique de la profession comptable de l'<i>International federation of accountants</i> <p>3. Contrôle de qualité</p> <ul style="list-style-type: none">- Le système de supervision publique- Le contrôle de qualité- Les démarches internes mises en place par les cabinets ou réseaux <p>4. Responsabilité du professionnel</p> <ul style="list-style-type: none">- Responsabilités civile, pénale et disciplinaire- Complicité	10 heures